



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 16 mai 2019

**Case postale 21
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis 03/2019

Rapport sur la gestion et les comptes 2018 de la commune de Donneloye

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2018 de la Commune de Donneloye ont été examinés et approuvés par la Municipalité lors de sa séance du 15 mai 2019.

Nous tenons à votre disposition pour consultation :

- Le rapport de la fiduciaire comprenant les comptes communaux 2018, le tableau des amortissements, la récapitulation des emprunts bancaires et prêts
- Les procès-verbaux des séances de la Municipalité

Ci-dessous nos commentaires sur l'exercice 2018 en 2 parties :

Partie A : commentaires généraux sur la gestion

Partie B : commentaires spécifiques sur les comptes

A Rapport de gestion

La gestion d'une commune de l'importance de Donneloye n'est pas chose facile et exige un investissement important de nos collaboratrices et collaborateurs. Comme cela avait relevé l'an dernier, notre Secrétariat municipal est composé de trois collaboratrices :

Mme Florence Billaud assume le secrétariat de la Municipalité avec un taux de 55 % : procès-verbaux, courriers, suivi des nombreux dossiers de mises à l'enquête et autres projets, renseignements auprès des intervenants et habitants de la commune.

Mme Françoise Gavillet gère la bourse communale, taux de 45 % : tenue des comptes, facturation, suivi des dossiers financiers, établissement des préavis.

Mme Muriel Jaquier, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2018, s'occupe du contrôle des habitants, taux de 20 % : arrivées, départs, permis pour les étrangers, cartes d'identité et autres documents.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Quelques chiffres pour illustrer le travail de notre bureau communal :

- 45 procès-verbaux de Municipalité
- 618 courriers, sans compter les nombreux échanges électroniques
- 30 dossiers de permis de construire sont en cours et 20 dispenses d'enquête ont été traitées
- 990 factures, 50 rappels
- 55 arrivées, 58 départs
- 35 permis pour les étrangers
- 50 cartes d'identité

Mis à part nos trois collaboratrices travaillant au Bureau communal, 20 personnes participent au bon fonctionnement de la Commune, oeuvrant à des tâches variées et indispensables. 2300 heures effectuées pour le bien de la collectivité, un grand merci à vous Mesdames et Messieurs, sans votre disponibilité et vos compétences, Donneloye ne pourrait pas fonctionner. Quelques changements sont à relever. A la déchèterie de Donneloye, MM. Daniel Waeber, Rémy Forestier et Jean-Paul Lecoq ont été remplacés par Mme Véronique Chantriaux et Cyril Gavillet.

Durant l'année 2018, votre Municipalité a consacré du temps à mettre en place les projets de construction d'une épicerie et de rénovation de notre restaurant. Le challenge n'était pas simple, il s'agissait de doter notre commune d'un commerce abritant notamment une gérance postale, de rénover notre café-restaurant, lieu de rencontre reconnu, dans le cadre de dépenses certes importantes, mais acceptables pour la Commune. Le Conseil général a accepté ces projets, il appartient maintenant à votre exécutif de les réaliser dans le respect des budgets présentés.

Les STEP ont également nécessité des études précises et complètes. Après les travaux urgents devant être exécutés à la STEP de Gossens, la STEP de Donneloye a montré ses faiblesses dues à l'usure du temps. Un crédit de CHF 300'000.00 a été octroyé fin 2018. La mise en place de la nouvelle installation est en cours de réalisation.

Les travaux concernant le PGA se poursuivent et une présentation à la population est prévue cette année.

Durant l'année 2018, la Municipalité a poursuivi ses démarches afin que le Canton renonce à fermer le collège de Donneloye. Une rencontre au DFJC le 31 octobre 2018 ainsi que la réponse à l'interpellation V. Venizelos qui a passé devant le Grand Conseil en début d'année laissent peu d'espoir. Toutefois, la demande de crédit pour la création de classes à Thierrens, pour recevoir les enfants de Donneloye, n'a pas encore fait l'objet d'une demande par l'ASIRE.

Divers travaux ont été réalisés en 2018, le rapport sur les comptes en précisera l'importance et les coûts.

En conclusion, la Municipalité se dit très satisfaite de l'organisation de la commune et remercie toutes les personnes qui contribuent à son bon fonctionnement. La situation financière est correcte. Les charges imposées sont importantes, même si Donneloye est bénéficiaire de la péréquation. Une nouvelle péréquation Canton-Communes est à l'étude, les discussions seront âpres et difficiles. Les communes doivent faire face à des tâches qui leur sont imposées, indispensables pour les citoyennes et citoyens de ce canton : formation, santé, social, sécurité, mais elles doivent également penser à l'avenir et permettre à leurs habitantes et habitants d'évoluer dans un cadre communal agréable et répondant à leurs attentes. Seule une juste répartition permettra au Canton et aux Communes d'évoluer dans de bonnes conditions.

B COMPTE D'EXPLOITATION 2018

L'exercice 2018, totalisant CHF 2'962'848.02 de revenus et CHF 2'961'752.83 de charges, laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 1'095.19, après déduction des amortissements obligatoires budgetés qui se montent à CHF 248'077.65 et des obligatoires non budgetés à CHF 37'752.70. A cela s'ajoutent les amortissements du patrimoine financier de CHF 15'000.00 soit un total de CHF 300'830.35 d'amortissements comptables.

Le résultat quasiment équilibré de cet exercice est en partie obtenu grâce aux remboursements de la péréquation. Nous avons mis en actif transitoire un montant de CHF 250'000.00 à fin 2017 ; le résultat final de la péréquation laisse apparaître un solde en faveur de la Commune de Donneloye de CHF 359'089.00 soit CHF 109'089.00 comme revenu supplémentaire sur les comptes 2018.

1. Administration générale

Administration Générale

101 Conseil Général et 102 Municipalité

Ces deux postes sont inférieurs au budget.

110 Administration

110.301 Traitement du personnel

Salaires du personnel administratif : environ CHF 97'000.--, presque sans augmentation par rapport à 2017.

Heures administratives de la Syndique et des Municipaux : 277 heures.

Ce poste est supérieur au budget, mais quasiment identique à celui de 2017.

110.310 Imprimés – Fournitures de bureau et 110.3101 Frais informatique

Le total de ces deux postes se monte à CHF 10'500.00, un peu plus élevé que le budget, mais inférieur aux comptes 2017.

110.311 Achat mobilier-machines-matériel

Suite à l'engagement d'une personne pour le contrôle des habitants, le personnel administratif compte trois personnes. Un nouveau poste de travail a été aménagé, soit achat d'un bureau, d'une chaise et d'une armoire, ainsi qu'un ordinateur. Montant non budgeté de CHF 6'406.85

110.3181 Frais divers enquêtes – 110.431 Emoluments

Comme en 2017, la Municipalité a dû avoir recours aux services d'un avocat afin de pouvoir répondre aux différentes affaires toujours pendantes. Les frais pour 2018 se montent à plus CHF 30'900.00 et ne sont pas compensés par des émoluments.

180 Transports publics

Le coût des transports publics pour 2018 s'élève à CHF 62.15 par habitant.

2. Finances

Impôts

210

Le résultat du compte impôts 2018 est en augmentation d'environ CHF 85'000.-- par rapport à 2017.

210.400 Impôts sur revenu et fortune :

Modifications enregistrées par rapport aux comptes 2017 :

Impôt revenu et fortune : + CHF 1'000.--

Impôt à la source : + 6'645.--

Impôt personnes morales : + 7'400.--

Impôt foncier : + 5'900.--

Droits de mutation : + 57'200.--

Impôt successions/donations : - 19'700.--

Impôt sur les gains immobiliers : + 31'900.--

La faible augmentation des impôts aura peu de répercussions sur le résultat final de la péréquation. La simulation faite avec les chiffres 2018 laisse apparaître un solde en faveur de la Commune de CHF 24'000.--, montant conforté par le décompte provisoire remis par le Canton à fin avril 2019.

210.381 Attribution Fonds renouvellement-rénovations

Selon la décision du Conseil Général, le montant de CHF 20'899.90, qui correspondant à la taxe d'usage du sol versé par la Romande Energie, a été attribué au Fonds de réserve renouvellement-rénovations (381).

Service financier

220.352 – 220.452 Fonds de péréquation :

Montant mis en actif transitoire au 31.12.2017 avant le résultat de la péréquation 2017 : CHF 250'000.--

Décompte 2017 reçu fin juin 2018 :

- Péréquation :	- CHF 272'941.--
- Facture sociale :	- CHF 74'080.--
- Réforme policière :	- CHF 12'069.--
Total :	- CHF 359'089.--

Différence en notre faveur comptabilisée sur 2018 : CHF 109'089.--

Pour le calcul de la péréquation 2018, la simulation effectuée laisse apparaître un montant qui nous serait remboursé de CHF 24'000.-- environ.

Montants comptabilisés au 31.12.2018 en réserve :

- Péréquation :	CHF 26'000.--
- Facture sociale :	- CHF 4'000.--
- Réforme policière :	CHF 2'000.--
Total :	CHF 24'000.--

3. Domaines et bâtiments

320 Forêts

320.314 Entretien des forêts

Divers travaux hors pot commun ont été réalisés par le triage en 2018 et facturés à la commune : arrachage des plantes invasives et travaux d'épareuse, etc., soit une augmentation de CHF 4'830.-- par rapport au budget.

320.315 Entretien des installations

La petite passerelle qui permet de traverser le Lombrax sur le chemin pédestre qui traverse la forêt depuis le Moulin Isard jusqu'au refuge de Bioley-Magnoux était en très mauvais état. Elle a été remplacée par une nouvelle passerelle construite par le Triage de Molondin ; les frais ont été partagés avec la Commune de Bioley-Magnoux. Coût pour Donneloye : CHF 1'767.80

35 Bâtiments :

Collèges :

Coûts de fonctionnement et d'entretien des collèges conformes au budget.

352 Grande salle

352.311 Achat mobilier

Remplacement de 14 tables + un chariot pour les tables : total CHF 9'285.15

352.315 Entretien des installations

Le panier de basket, pourtant changé en 2017, a dû être réparé et renforcé pour un montant de CHF 3'452.80. Divers travaux d'entretien (contrôle périodique des installations électriques, remise en état du gravier alentour, nettoyage des abris PC suite inondation) font apparaître un dépassement du budget de plus de CHF 8'000.--.

3531 Eglise Donneloye

3531.314 Entretien des bâtiments

Réparation du toit, remplacement de tuiles cassées, lattage et barres de sécurité.

355 Auberge communale

En 2018, ce poste laisse un « bénéfice » de CHF 59.65

3564 Bâtiments Prahins

3564.314 Entretien des bâtiments et Entretien des installations

Une fuite d'eau dans la salle de bains de l'appartement à la Rue du Village 5 a été détectée, les travaux de réparation effectués se montent dans ces deux postes à CHF 8'220.--, en partie remboursé par l'assurance : CHF 4'522.--.

4 Travaux

430 Routes

430.312 Eclairage public

Travaux pour recherche d'une panne et réparation d'un câble d'alimentation à la Rue des 3 Fontaines : CHF 4'872.85

430.314 Entretien des routes

Peu de travaux d'entretien effectués en 2018, coût nettement inférieur au budget

430.315 Entretien des installations

Travaux effectués : le curage des regards; la création d'une chambre pour la Romande Energie à la Rue des 3 Fontaines (CHF 2'810.--) .

430.351 Participation charges cantonales (déneigement)

Contrairement à l'hiver 2016-2017, la Direction de la Mobilité a facturé uniquement la période pour les mois de janvier à avril 2018 ; l'hiver 2018/2019 sera comptabilisé sur les comptes 2019. La fluctuation des coûts est également répercutée sur le compte 430.318 pour le déneigement communal.

441 Parcs – Places de sports et loisirs

441.313 Fournitures et marchandises

En plus des frais habituels, 3 poubelles ont été remplacées à la place de jeux de Donneloye.

441.331 Amortissement patrimoine administratif

Place de jeux Gossens

Les travaux pour la place de jeux de Gossens sont terminés, pour un coût total de CHF 74'752.70 soit un dépassement de CHF 2'752.70 par rapport au crédit de construction accordé par le Conseil Général de CHF 72'000.--. Le 1^{er} amortissement de CHF 14'400.--, ainsi qu'amortissement supplémentaire de CHF 2'752.70 (441.332) ont été comptabilisés.

450 Déchèteries

450.318 Honoraires enlèvements des déchets

Diminution des coûts par rapport à 2017 et au budget.

460 Egouts et épuration

460.318 Honoraires et prestations de service

Mise en place du SIT (numérisation des canalisations) solde pour 2018 : CHF 7'184.-- ; Honoraires de l'étude pour la régionalisation de l'épuration : CHF 11'523.90, une partie des frais ont été facturés aux communes participantes à l'étude pour CHF 9'230.90

461 Stations d'épuration

4611 Step de Donneloye

Coûts inférieurs au budget.

4612 Step de Gossens

4612.331 Amortissement obligatoire – travaux urgents

Les travaux effectués à la step de Gossens (crédit de CHF 75'000.--) se sont montés à CHF 55'608.40 ; le 1^{er} amortissement obligatoire de CHF 15'000.-- a été comptabilisé au 31.12.2018.

470 Cours d'eau, rives – Ruisseaux

470.314 Entretien des ruisseaux

Consolidation des berges du ruisseau de la step Donneloye : CHF 20'247.60

Renaturation (remise à ciel ouvert) du ruisseau propriété Vallon à Prahins : CHF 46'192.10

470.315 Entretien des installations

Fauchage des berges et curage du dépotoir ruisseau des Billardes : CHF 3'624.70

470.318 Honoraires et prest.de services

Honoraires et frais ruisseau propriété Vallon Prahins : CHF 15'361.10

Honoraires et frais consolidation berges ruisseau de la step Donneloye : CHF 3'300.--

Honoraires et frais projet ruisseau du Marais Mézery : CHF 17'949.45

470.451 Participation cantonale, subventions

Ruisseau de la step : subvention cantonale : CHF 14'835.--

Ruisseau propriété Vallon à Prahins : subvention cantonale : CHF 36'932.-- et subvention fédérale : CHF 21'543.65

Ruisseau des Billardes, fauchage des berges et curage du dépotoir : subvention cantonale : CHF 2'283.55

Ruisseau du Marais Mézery : subvention cantonale à recevoir : CHF 20'000.--

5 Instruction publique & culte

510 Enseignement primaire-secondaire

Selon les comptes 2018 de l'ASIRE : coût à l'habitant CHF 551.41, montant pour notre commune : CHF 448295.50 pour 813 habitants; en 2017, les chiffres communiqués par l'ASIRE prévoyait un coût de CHF 603.50/hab., d'où la différence par rapport au budget.

580 Temples et cultes

Participation aux frais de la Paroisse de Paquier-Donneloye (décompte 2017), en diminution par rapport aux comptes 2017, mais dépassement du budget, CHF 2'600.--.

6 Police

610 Police (réforme policière)

Montant remboursé par la péréquation : CHF 14'069.--.

Le montant comptabilisé dans les comptes 2018 est conforme au budget.

650 Défense contre l'incendie

650.315 Entretien du matériel

Révision et réparation des hydrantes : CHF 19'692.80

Montant refacturé : CHF 391.60

(subvention ECA à recevoir : CHF 5'000.--)

650.352 Participation charges autres communes

La participation aux coûts du SDIS Régional est inférieure au budget.

7 Sécurité sociale

710 Service social

RAS-ACAS coûts inférieur au budget et aux comptes 2017

FAJE – EFAJE : nette augmentation des coûts + CHF 23'400.-- environ

(accueil familial de jour : + 2'374 heures/prix de l'heure : + 11 cts)

(accueil préscolaire : + 695 heures/prix de l'heure : - 21 cts)

720 Prévoyance sociale

720.351 Facture sociale :

Remboursement du canton : CHF 74'081.--

Montant inscrit dans les comptes selon les acomptes : CHF 387'712.--

Décompte provisoire : CHF 378'197.--

730 Santé publique

730.351 Participation à des charges cantonales :

Comptes 2018 : CHF 94.--/hab.

Total des coûts : CHF 73'226.--

8 Services industriels

810 Service des eaux

810.331 Amortissement obligatoire installations eaux

Dernier amortissement travaux réfection village Donneloye : CHF 15'700.--

Dernier amortissement sources Prahins : CHF 20'638.20

Total : CHF 36'338.20

810.381 Attribution aux fonds eau

Le compte service des eaux ne devant pas être bénéficiaire, un montant de CHF 16'258.50 est attribué au fonds de réserve eau

850 Réseau de distribution son et image

850.331 Amortissement obligatoire raccordement haut débit

Amortissement obligatoire non budgété : CHF 20'000.-- participation aux frais haut débit (selon le crédit accordé par le Conseil Général le 21.06.2017)

La Municipalité et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE DONNELOYE

sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de la Commission des finances et gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye arrêtés pour l'année 2018 :

Revenus :	2'962'848.02
Charges :	2'961'752.83
Excédent des revenus :	1'095.19

2. de donner décharge à la Commission des finances et gestion, à la boursière et à la Municipalité.
3. d'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la Municipalité.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet

Annexes :

- Rapport de la fiduciaire avec comptes
- Tableau des amortissements
- Tableau des liquidités et emprunt